



MAURIENNE ESCALADE SAISON 2022 - 2023

Permanences Saint-Jean-de-Maurienne et La Chambre - Centre Louis Armand - 18h00 à 20h00
Anciens inscrits : lundi 5 septembre 2022
Nouveaux inscrits : Mercredi 7 septembre 2022

Permanence Saint-Michel-de-Maurienne - Salle derrière la mairie - 18h00 à 20h00
Anciens inscrits : mardi 6 septembre 2022
Nouveaux inscrits : jeudi 8 septembre 2022

Permanence Modane - Salle A - rue Jules Ferry (à coté de l'hôtel de ville) - 18h00 à 20h00
Anciens et nouveaux inscrits : vendredi 9 septembre 2022

**Les dossiers d'inscriptions seront disponibles aux permanences
En téléchargement sur le [site internet](#) du club**

Pièces à fournir pour l'inscription :

- fiche d'inscription remplie et signée (par le représentant légal pour les mineurs),
- certificat médical individuel de non contre indication à la pratique des sports de montagne (loisir & compétition) de moins de 3 mois,
- bulletin n°1 de l'assurance Allianz / FFME dûment rempli et signé,
- règlement par chèque, à l'ordre de «Maurienne Escalade».

IMPORTANT

Tout dossier incomplet sera refusé

Pour tous renseignements complémentaires :

- Présidente : Audrey Bétemps – 06.33.47.27.17
- Responsable section La Chambre et Saint-Jean-de-Maurienne : Lætitia Dugrivel – 06.95.09.54.16
- Moniteurs : Mathieu Lizée – 07.83.84.52.15

L'accès aux créneaux libres nécessite le **passport ORANGE**

Pour ceux qui ne l'ont pas encore, des sessions seront organisés dès la rentrée.
Un calendrier sera diffusé lors des inscriptions ainsi que sur le site internet du club.

<https://www.maurienne-escalade.fr>
club@maurienne-escalade.fr

Maurienne Escalade

Règlement intérieur

Saison 2022 – 2023

1. Adhésion au club

L'adhésion est obligatoire pour pouvoir accéder aux murs de la vallée sur lesquels le club propose des créneaux libres (La Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne et Modane) et pour pouvoir s'inscrire aux cours.

Le montant de l'adhésion dépend de l'âge et du nombre de personnes inscrites par famille. L'adhésion comprend :

- la cotisation au club,
- la licence et la garantie responsabilité civile et de défense pénale et recours Allianz / FFME (obligatoires).

Différentes options d'assurance complémentaires sont proposées : voir la notice « Assurance ».

Le club accorde des réductions sur le montant de l'adhésion dans plusieurs cas : étudiants, demandeurs d'emploi, GHM, Aspirants GHM, AMM et BE d'escalade, personnes déjà licenciés FFME dans un autre club, saisonniers... Se reporter au bulletin d'inscription pour le détails des réductions accordées.

2. Cours

Les cours sont assurés pas des moniteurs brevetés d'état ou des membres du club brevetés fédéraux.

Il est rappelé que seuls les grimpeurs à jour de leur adhésion et munis de leur licence pourront être acceptés en cours, et ceci, dès le premier cours.

Les cours se déroulent toutes les semaines, en dehors des vacances scolaires et de la semaine qui précède les « Journées Maurienne » (le plus souvent en novembre).

En fin d'année, après les vacances de printemps :

- pour les petits grimpeurs, les jeunes et les ados, et selon la météo, les cours pourront se faire en falaise,
- pour les adultes, à la place des cours, il sera proposé 4 demi-journées en falaise.

Les parents doivent impérativement accompagner leur enfant au pied du mur (tout en respectant les autres associations occupant le gymnase), et s'assurer de la présence du moniteur.

Le paiement des cours peut s'effectuer en une fois, ou être étalé en trois fois.

3. Créneaux libres

L'accès aux créneaux libres est réservés aux personnes membres du club à jour de leur adhésion, sous réserve d'être détenteur du passeport orange de la FFME, et selon les horaires définis.

Les séances en créneaux libres ne peuvent avoir lieu qu'en présence d'un responsable de créneau.

Ce responsable sera chargée de l'ouverture et de la fermeture des structures, de vérifier les licences des personnes présentes, et de veiller à ce que chacun respecte les règles du grimpeur autonome.

Toute personne accédant aux créneaux libres doit être munie de sa licence (adultes comme enfants).

Les adultes qui viennent avec des enfants doivent en assurer la surveillance. Il est rappelé que les gymnases ne constituent en aucun cas un terrain de jeu pour les enfants (notamment les gradins et les terrains de sports).

L'utilisation du gymnase pour l'escalade se fait au pied des voies : il est interdit de se déplacer en chaussons d'escalade sur le parquet des gymnases.

Il est rappelé que les animaux sont interdits dans les gymnases.

Enfin, il est demandé aux pratiquants en créneau libre de bien vouloir participer au rangement des gymnases (cordes, tapis...) lors de la fin de la séance.

4. Matériel d'escalade

Pour les cours, l'ensemble du matériel est fourni par le club, en dehors des chaussons, de la tenue de sport obligatoire, ainsi que de la magnésie et son éventuel sac.

Pour l'équipe aventure, il est demandé aux participants de venir avec le matériel nécessaire à la pratique de l'activité de la sortie.

Tout manquement au règlement pourra être sanctionné.

MAURIENNE ESCALADE

Horaires

Saison 2022 – 2023

Saint-Jean-de-Maurienne – Gymnase Berthier ou Falaise d'Hermillon									
Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
SJ1 Petits G	17h30	Créneau libre	19h30	SJ3 Petits G	16h00	SJ6 Petits G	17h30	Créneau libre	20h00
	18h30		22h00		17h00		18h30		22h00
SJ2 Jeunes	18h30			SJ4 Jeunes	17h00	Créneau libre	19h00		
	20h00	18h30	22h00						
Créneau libre	20h00			SJ5 Ados	18h30				
	22h00	20h30							

La Chambre – Salle Maurice Perrier ou Falaise d'Hermillon									
Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
		CH1 Petits G	17h00					CH4 Petits G	17h00
			18h00						18h00
		CH2 Jeunes	18h00					P'tite team	18h00
			19h30						20h00
		CH3 Adultes¹	19h30					Créneau libre	20h00
			21h30						22h00

Saint-Michel-de-Maurienne – Grand gymnase									
Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
SM1 Petits G	17h30	Créneau libre	18h00	P'tite team	16h30	SM4 Jeunes	17h30	Créneau libre	18h00
	18h30		21h30		18h00		18h30		21h30
SM2 Ados	18h30			Compét.	18h00	SM5 Adultes¹	18h30		
	20h00	20h00	20h30						

Saint-Michel-de-Maurienne – Petit gymnase (Bloc)									
Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		△ Samedi	
Créneau libre	18h00	SM3 Baby	17h30	Créneau libre	18h00	Compét. Eq. Perf.	18h45	Créneau libre	14h00
	21h30		18h30		21h30		20h45		17h00
		Compét.	18h30			Créneau libre	18h00		
			20h30	21h30					

Modane – Gymnase de l'Outraz									
Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
				Créneau libre	20h00	MO1 Petits G	17h30	MO3 Petits G	17h30
					22h00		18h30		18h30
						MO2 Jeunes	18h30	MO4 Jeunes	18h30
							20h00		20h00

¹ : après les vacances de printemps, les cours adultes sont remplacés par 4 demi-journées en falaise.

MAURIENNE ESCALADE

Tarifs

Saison 2022 – 2023

Catégories	Année de naissance	Montant licence + adhésion ¹	Montant du cours à l'année ²
Baby grimpeurs	2017 à 2019	100,00 €	135,00 € (ou 3 × 45,00 €)
Petits grimpeurs	2014 à 2016	120,00 €	180,00 € (ou 3 × 60,00 €)
Jeunes	2009 à 2013	120,00 €	210,00 € (ou 3 × 70,00 €)
Ados	2005 à 2008	130,00 €	210,00 € (ou 3 × 70,00 €)
Adultes	2004 et plus	180,00 €	240,00 € (ou 3 × 80,00 €)

¹ : ce montant inclut la souscription garantie responsabilité civile et de défense pénale et recours Allianz / FFME.
Des options d'assurance complémentaires sont proposées (voir notice assurance).
Les détails sont donnés dans la notice qui accompagne le dossier d'inscription.

² : les cours peuvent être payés soit en une fois soit en trois fois.
Dans ce dernier cas, l'encaissement des chèques se fait les 1^{er} novembre, janvier et février.

Tarifs spéciaux :

– Familles :

Une réduction de 30,00 € est accordée sur le montant de l'adhésion à partir du troisième inscrit, et pour chaque inscrit supplémentaire.

– Équipe compétition & P'tite team :

Le montant de la licence et de l'adhésion est celui du tableau.

Le tarif des cours à l'année est fixé à 270,00 € (ou 3 × 90,00 €)² pour la P'tite team.

Le tarif des cours à l'année est fixé à 270,00 € (ou 3 × 90,00 €)² pour l'équipe compétition.

– Personnes déjà licenciées FFME pour la saison 2022 – 2023 :

Seule la part club de l'adhésion (90,00 € Jeune, 120,00 € Adulte) est demandée.

Une photocopie de la licence FFME en cours de validité doit être fournie.

– Étudiants, lycéens au Lycée des Métiers de la Montagne, demandeurs d'emploi, GHM et aspirants GHM, AMM, BE d'escalade :

Une réduction de 20,00 € est accordée sur le montant de l'adhésion.

Une photocopie d'un justificatif doit être fournie.

– Détenteurs d'une carte Pass région :

Une réduction de 30,00 € est accordée sur le montant de l'adhésion.

Une photocopie de la carte Pass région sera demandée. Il est aussi possible de la présenter lors du dépôt du dossier d'inscription.

– Saisonniers :

Le prix de la licence et de l'adhésion¹ est fixé à 130,00 €.

Une photocopie d'un justificatif doit être fournie.